



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Economie, finances et budget : personnel

Question écrite n° 16738

### Texte de la question

M Christian Spiller M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, sur le malaise generalise qui affecte les personnels des services exterieurs de la direction generale des impots, mal aimes du public, qui ne considere que le cote repressif de leur activite, ces agents, dont la competence et le devouement meritent cependant les plus vifs eloges, eprouvent le sentiment de ne pas etre soutenus comme ils le souhaiteraient par les successifs ministres de tutelle. C'est ainsi notamment qu'ils se plaignent des reductions du nombre d'emplois intervenus dans le cadre des derniers budgets et qui sont encore, semble-t-il, susceptibles d'intervenir en 1990, des suppressions de recettes locales, contraires a la politique par ailleurs affirme de maintien des services publics en milieu rural, du niveau insuffisant des moyens materiels mis a leur disposition pour leur permettre de remplir leurs missions, de l'absence enfin de toute mesure de revalorisation de leurs carrieres, qui se traduit, a tous les niveaux, par un declassement par rapport aux agents de corps homologues dependant d'autres ministeres. Il lui demande quelles dispositions il envisage pour repondre aux legitimes attentes de ces personnels, dont le role essentiel au service de l'Etat ne doit pas rester plus longtemps meconnu.

### Texte de la réponse

Reponse. - Dans le cadre de l'effort general de maitrise des depenses publiques, ces dernieres annees, les effectifs de la direction generale des impots ont ete reduits. Cependant, pour faire face a ses missions, cette direction procede a des redeploiements de ses moyens et mene une politique active de modernisation des services et de simplification des taches. C'est ainsi notamment que l'informatisation du recouvrement se poursuit activement et que celle du cadastre sera achevee en 1990, y compris dans les departements d'outre-mer. L'informatisation des centres des impots est engagee et celle des conservations des hypotheques, du plan cadastral et des services de la viticulture fait partie des premieres priorites. Cette modernisation s'accompagne de la mise en place de nouvelles methodes de travail qui visent a rationaliser les travaux d'assiette et de controle et a moderniser les relations avec le public. Ces nouvelles methodes permettent de responsabiliser et de motiver les personnels, d'ameliorer leurs conditions de travail et d'accroitre sensiblement la qualite des services rendus aux usagers, dans le domaine fiscal et foncier. Dans le cadre de la preparation du budget 1990, la situation des moyens et des effectifs de la DGI fait l'objet d'une attention toute particuliere. D'importants credits de fonctionnement vont etre consacres a l'amelioration des conditions materielles de travail des agents. Par ailleurs, pour repondre aux preoccupations de l'ensemble des personnels du departement, l'initiative a ete prise, des le debut de 1989, d'instaurer une large concertation avec les organisations syndicales, au terme de laquelle des mesures ont ete arretees afin d'ameliorer les perspectives de carriere des agents et leurs possibilites de promotion interne. Un ensemble de mesures tres significatives ont ete presentees aux organisations syndicales lors de la reunion de concertation tenue le 5 septembre par le ministre de l'economie, des finances et du budget et par le ministre delegue charge du budget. Il importe en outre que le dialogue engage au sein des directions se poursuive dans les prochains mois pour aboutir a l'elaboration de veritables projets de service conformement aux orientations retenues par le Gouvernement.

## Données clés

**Auteur** : [M. Spiller Christian](#)

**Circonscription** : - Non-Inscrit

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 16738

**Rubrique** : Ministeres et secretariats d'etat

**Ministère interrogé** : économie, finances et budget

**Ministère attributaire** : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 21 août 1989, page 3606